

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS 2018 – 2019

Le Championnat vaudois 2018-2019 prévoit des ligues séniors F2, M2, F3, M3, F4, M4 et juniors M23, M19, M17, M15, M13.

Dérogations licences et feuilles de match

En dérogation à l'art. 16 du règlement, les juniors jouant également en ligue régionale ou nationale peuvent présenter, **lors des matchs juniors seulement**, une photocopie des licences de toute l'équipe (recto-verso), accompagnée de la liste complète des joueurs de l'équipe avec le numéro de licence, agréée par la COC (signature et sceau de SVRV). Un joueur ne figurant pas sur cette liste ne peut pas jouer avec une photocopie de sa licence. Les duplicatas ne sont pas autorisés.

Pour obtenir cette attestation : envoyer une liste complète de l'équipe junior, les licences originales **et** les photocopies des licences au secrétariat. La liste et les photocopies de licences seront signées par le Président COC/la secrétaire et devront être présentées lors de chaque match.

Toute photocopie de licence non homologuée sera assimilée à un oubli et devra être présentée au secrétariat (art. 16.2). En cas d'abus, un forfait peut être déclaré.

L'arbitre indiquera sur la feuille de match que l'équipe joue avec des photocopies de licences.

Des feuilles de matchs simplifiées peuvent être utilisées en 4L, M17 et M15.

Classement et qualification aux promotions/relégations

Le classement pour désigner les équipes participant aux promotions/relégations ainsi que pour l'ordre des matchs de classement est déterminé selon les articles 12.1, 12.2 du règlement.

Le système de promotion/relégation est détaillé par ligue ci-après.

Tous les faits non prévus ou portant litige seront tranchés par le comité de SVRV conformément à l'art. 1.2 du règlement.

Promotion/relégation – Match aller/retour

Sauf avis contraire mentionné dans le déroulement des ligues ci-dessous, les confrontations pour les promotions/relégations (matchs de barrage) se dérouleront par des matchs aller-retour (voir calendrier). En cas d'égalité à l'issue de la seconde rencontre (1 victoire chacun avec le même nombre de sets remportés), celle-ci sera directement suivie d'un Golden Set à 15 points pour déterminer le vainqueur.

Qualification championnat suisse junior

Un tournoi régional de qualification sera organisé le dimanche 2 décembre 2018 pour désigner les équipes M15F, M15G, M17F, M17G, M19F, M19G, M23F et M23G (qualification d'une équipe par ligue) qui pourront participer au(x) tournoi(s) de qualification organisés(s) par Swiss Volley.

Ligue F2

La ligue est composée de 10 équipes. Le championnat se déroule sur 2 tours, soit 18 matchs. La première classée sera déclarée championne vaudoise et sera qualifiée pour les matchs de promotion en première ligue nationale selon les directives de Swiss Volley.

Eventuellement l'équipe classée deuxième, voire troisième peut faire les promotions. Tout refus de promotion doit être annoncé par écrit à la COC avant le dernier match en championnat régional de l'équipe.

Barragiste F2/F3 : 9^{ème}

Reléguée en F3 : 10^{ème}

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS 2018 – 2019

Ligue F3

La ligue est composée de 10 équipes. Le championnat se déroule sur 2 tours, soit 18 matchs. La première classée sera déclarée championne vaudoise.

Promotion directe en F2 : 1^{ère}

Barragiste F2/F3 : 2^{ème}

Barragiste F3/F4 : 9^{ème}

Reléguées en F4 : 10^{ème}

Ligue F4

La ligue est répartie en 3 groupes de force avec 10 équipes en F4A_1 et resp. 8 équipes en F4B_2 et F4C_2, 2 groupes de force égale. Le championnat se déroule sur 2 tours, soit 18 ou 14 matchs. L'équipe classée 1^{ère} en F4A_1 sera déclarée championne vaudoise.

Promotion directe en F3 : 1^{ère} F4A

Barragiste F3/F4 : 2^{ème} F4A

Barragiste F4_1/F4_2 : 9^{ème} F4A

Reléguée en F4_2 : 10^{ème} F4A

F4B / F4C - Matchs de classement

Les équipes F4B et F4C disputent des matchs de classement sous forme de match simple en poule de 4 équipes selon leur rang au classement (v. calendrier). L'équipe classée 1^{ère} à l'issue de ces matchs monte dans le groupe fort, l'équipe classée 2^{ème} dispute un match de promotion/relégation contre l'équipe classée 9^{ème} en F4A_1. Le classement se fait aux points conformément à l'art. 12.1.

Promotion directe en F4_1 : 1^{ère} F4_2

Barragiste F4_1/F4_2 : 2^{ème} F4_2

Dès la saison 2019-2020, une 5^{ème} ligue féminine sera mise en place. Celle-ci se composera des équipes se trouvant en F4_2 en fin de saison 2018-2019.

Ligue M2

La ligue est composée de 9 équipes. Le championnat se déroule sur 2 tours, soit 16 matchs. La première classée sera déclarée championne vaudoise et sera qualifiée pour les matchs de barrage de promotion en première ligue nationale selon les directives de Swiss Volley.

Eventuellement l'équipe classée deuxième, voire troisième peut faire les promotions. Tout refus de promotion doit être annoncé par écrit à la COC avant le dernier match en championnat régional de l'équipe.

Barragiste M2/M3 : 8^{ème}

Reléguée en M3 : 9^{ème}

Ligue M3

La ligue est composée de 12 équipes. Le championnat se déroule sur 2 tours, soit 22 matchs. La première classée sera déclarée championne vaudoise.

Promotion directe en M2 : 1^{ère} et 2^{ème}

**Barragiste M2/M3 : 3^{ème}
12^{ème}**

Barragiste M3/M4 : 9^{ème}

Reléguée en M4 : 10^{ème}, 11^{ème} et

Ligue M4

La ligue est répartie en 2 groupes de force M4A_1 et M4B_2 de 7 équipes chacune. Le championnat se déroule sur 3 tours, soit 18 matchs. L'équipe classée 1^{ère} en M4A_1 sera déclarée championne vaudoise

Promotion directe en M3 : 1^{ère} et 2^{ème} M4_1

Barragiste M3/M4 : 3^{ème} M4_1

Barragiste M4_1/M4_2 : 6^{ème} M4_1

Reléguée en M4_2 : 7^{ème} M4_1

Promotion directe en M4_1 : 1^{er} et 2^{ème} M4_2

Barragiste M4_1/M4_2 : 3^{ème} M4_2

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS 2018 – 2019

Championnat M13 et M15 - Mixte

Les équipes, mixtes ou non, disputent un championnat sous forme de tournoi avec les équipes présentes le mercredi aux dates suivantes :

M15 6x6 : 07.11.18, 05.12.18, 09.01.19, 06.02.19, 06.03.19 à Cheseaux de 13h30 à 16h30

M13 et M15 4x4 : 14.11.18, 12.12.18, 16.01.19, 13.02.19, 13.03.18, horaire et lieu sur site internet

Elles peuvent être complétées si besoin sur place. La présentation des licences peut être exigée.

Les matchs peuvent être arbitrés et marqués par des jeunes arbitres formés par SVRV (arbitres jeunesse). Chaque équipe engage alors la somme de Fr. 10.- par tournoi, répartie entre l'arbitre et le marqueur.

Ligue M17 – Mixte 12 équipes

La ligue est composée de 2 groupes A et B de 6 équipes qui disputent un championnat sur 2 tours, soit 10 matchs, sous forme de tournoi à 3 équipes en deux sets gagnants (2 premiers sets à 25 pts et le troisième à 15 pts). A la fin de l'année, 2 groupes de 6 équipes sont reformés sur la base du classement, tous résultats confondus, avec un groupe fort (M17_1) et un groupe moins fort (M17_2) à 6 équipes. La seconde partie de ce championnat se déroule sous la même forme que la première partie, avec des matchs joués aux dates suivantes :

19.01.19, 26.01.19, 09.02.19, 09.03.19 et 16.03.19.

Pour les matchs opposant des équipes féminines ou des équipes mixtes, la hauteur du filet se situe à 2,24 m. Lors de rencontres opposant deux équipes masculines, la hauteur officielle du filet pour M17G doit être respectée (2,35 m).

Les matchs sont arbitrés et marqués par des jeunes arbitres formés par SVRV (arbitres jeunesse).

Chaque équipe engage la somme de Fr. 20.- par match, répartie entre l'arbitre et le marqueur.

Le club où se déroule le(s) match(s) convoque ces arbitres selon la liste fournie sur le site internet.

Des arbitres licenciés peuvent officier.

Le responsable de l'équipe où se déroule(nt) le(s) match(s) transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat de chaque match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV et envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le champion vaudois M17F et M17G sera déterminé sur la base du classement M17_1, tous résultats confondus. A ce titre, les équipes mixtes sont considérées comme des équipes M17G.

Ligue M19G – 6 équipes

La ligue est composée de 6 équipes qui disputent un championnat sur 3 tours, soit 15 matchs, sous forme de tournoi à 3 équipes en deux sets gagnants (2 premiers sets à 25 pts et le troisième à 15 pts).

Les arbitres sont convoqués par SVRV et sont tenus de porter la tenue officielle d'arbitre.

Le pécule d'arbitrage de Fr. 70.- (1 seul match) ou Fr. 50.- par match pour deux matchs ou plus est payé par moitié par chaque équipe.

L'arbitre transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat du match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV. Le responsable de l'équipe recevante* envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le marqueur est convoqué par l'équipe recevante*. Celle-ci fournit aussi le matériel de marquage et les ballons.

* L'équipe recevante désigne l'équipe dans la salle de laquelle le(s) match(s) se jouent.

L'équipe vaudoise en tête du classement sera désignée championne vaudoise M19G.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT VAUDOIS 2018 – 2019

Ligue M19F1 – 7 équipes

Ces équipes disputent un championnat ordinaire de 3 tours, soit 18 matchs. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants.

Les arbitres sont convoqués par SVRV et sont tenus de porter la tenue officielle d'arbitre.

Le pécule d'arbitrage de Fr. 70.- par match est payé par l'équipe recevante.

L'arbitre transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat du match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV. Le responsable de l'équipe recevante envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le marqueur est convoqué par l'équipe recevante.

Le vainqueur du groupe sera désigné champion vaudois M19F1.

Ligue M19F2 – 7 équipes

Ces équipes disputent un championnat ordinaire de 3 tours, soit 18 matchs. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants.

Les arbitres sont convoqués par SVRV et sont tenus de porter la tenue officielle d'arbitre.

Le pécule d'arbitrage de Fr. 70.- par match est payé par l'équipe recevante.

L'arbitre transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat du match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV. Le responsable de l'équipe recevante envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le marqueur est convoqué par l'équipe recevante.

Le vainqueur du groupe sera désigné champion vaudois M19F2.

Ligue M23F1 – 10 équipes

Ces équipes disputent un championnat ordinaire de 2 tours, soit 18 matchs. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants.

Les arbitres sont convoqués par SVRV et sont tenus de porter la tenue officielle d'arbitre.

L'arbitre transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat du match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV. Le responsable de l'équipe recevante envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le marqueur est convoqué par l'équipe recevante.

Le vainqueur du groupe sera désigné champion vaudois M23F1.

Ligue M23F2 – 10 équipes

Ces équipes disputent un championnat ordinaire de 2 tours, soit 18 matchs. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants.

Les arbitres sont convoqués par SVRV et sont tenus de porter la tenue officielle d'arbitre.

L'arbitre transmet sans délai, dès la fin de la rencontre, par SMS ou par e-mail, le résultat du match selon l'art. 19.1 du règlement de SVRV. Le responsable de l'équipe recevante envoie la feuille de match au secrétariat en courrier A dans les 2 jours ouvrables (art. 20.5b).

Le marqueur est convoqué par l'équipe recevante.

Le vainqueur du groupe sera désigné champion vaudois M23F2.